

Petites annonces

- A vendre R19 16S An 93 CT OK, toutes options 80 000 km : 3 800 €
☎ : 04.94.72.24.51
- Vends salle à manger chêne clair TBE 2 000 € + un piano droit TBE 400 €.
☎ : 04.94.72.21.94
- Vends :
-Portail 3 m + portillon 1 m bois exotique neuf. Prix très intéressant.
-Meuble télévision chêne clair massif hauteur 1.50m, largeur 1.12 m, profondeur .0.64m, 4 portes
☎ : 04.94.72.29.81
- AIDE MENAGERE, bonnes références, vous propose ses services : courses, ménage, cuisine, repassage, soins, jardinage, transport.
☎ (Heures repas) : 04.94.72.24.12
- Vends -Canapé 3 places cuir, très bon état
-Remorque, bon état
☎ : 04.94.72.25.64
- Jeune femme cherche à faire quelques heures de ménage par semaine.
☎ : 06.75.05.58.86

Le carnet de Sainte-AnastasieNaissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :
-Jordan NATUREL, né le 19 février dernier,
Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents et grands-parents.

Mariage :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :
- Madame Crysosthine SOATSARA et Monsieur Jean-Christophe BOULOGNE, célébré le 14 février dernier.
Nous leur présentons toutes nos félicitations.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :
-Madame Louise CHAPRON veuve BONNAMY, survenu le 31 janvier ;
-Monsieur Claude OGER, survenu le 02 février ;
-Madame Marguerite SAUZEDE veuve TROTOBAS, survenu le 03 février ;
-Madame Jeanne BONNET veuve DURAND, survenu le 04 février ;
-Monsieur Charles BRIN, survenu le 09 février,
-Monsieur Antoine DALMASSO, survenu le 23 février dernier.
Nous présentons à leurs familles toutes nos condoléances.

Remerciements :

Très touchés des témoignages de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignés lors du décès de Madame Jeanne DURAND, sa famille remercie très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Le Calendrier du mois

- **Samedi 1^{er} Mars 2003**
-14 H 00 Assemblée Générale du Souvenir Français - Salle Polyvalente
- 20 H 30 Cinéma TAXI 3 – Salle Polyvalente
- **Mercredi 5 Mars 2003**
-Loto des « Cigales » - Salle Polyvalente
- **Dimanche 9 Mars 2003**
-17 H 00 Concert RETINA - Salle Polyvalente
- **Samedi 15 Mars 2003**
- 20 H 30 Cinéma – Salle Polyvalente
- **Vendredi 21 Mars 2003**
-18 H 15 Réunion des Randonneurs - Salle Polyvalente
- 21 H 00 Concert Musique des Andes – Salle Polyvalente
- **Vendredi 28 Mars 2003**
-16 H 00 Assemblée Générale du Secours Populaire - Salle Polyvalente
- **Samedi 29 Mars 2003**
-14 H 00 Assemblée Générale des Anciens Combattants - Salle Polyvalente
-20 H 30 Cinéma – Salle Polyvalente

Concert de printemps

Vendredi 21 Mars
à 21 Heures
Salle Polyvalente

Pour fêter le printemps tant attendu, un concert est organisé ce jour-là, donné par le Groupe VIRACOCOA (chants et musique de la Cordillère des Andes).
L'entrain, la gaieté, la joie de vivre seront au rendez-vous ce soir du 21 mars, alliés à l'émotion qui se dégage de ce merveilleux folklore.

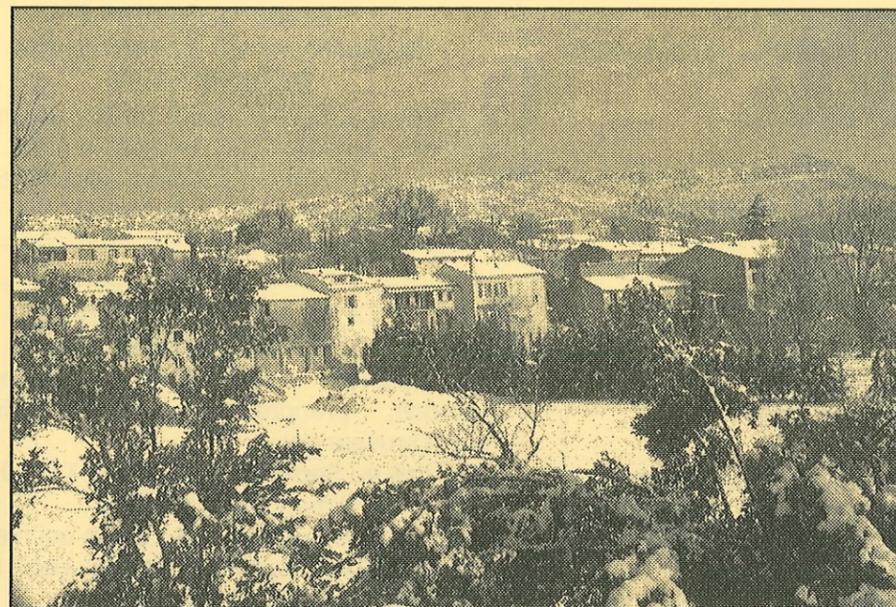
Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

FEVRIER
2003

n°153



Le village sous la neige

Le mot du Maire

« Vous savez Monsieur le Maire –je ne le dis pas pour vous- mais il paraît que même dans les petits villages comme ici, il y a de la magouille -et encore-, je ne vous dis pas tout pour les constructions ».

C'est ce qui s'appelle être envoyé ! et peut toujours faire plaisir.

Mais on peut aussi se dire –ce qui est mon cas- que notre village serait bien triste si on ne s'y exprimait plus ainsi.

Tous les bulletins municipaux, toutes les lettres et leurs réponses ne changeront jamais en effet rien à cela ; le verbe reste bien le début de toute chose.

Ce franc-parler, cette faculté de s'enquérir verbalement de la chose publique sont si bien ancrés ici que chaque rencontre nous en apporte la démonstration souvent savoureuse, mais aussi pertinente et salutaire. Cette situation, il faut le dire, n'est pas simplement le fait d'un ou de plusieurs élus, mais plutôt celui de notre volonté commune, peut-être la mieux partagée : ne pas être conduit comme un troupeau de moutons.

Aussi, chaque matin en ouvrant la Mairie, chacun de nous, élu ou fonctionnaire, est conscient de cela et n'a, soyez-en assurés, aucune raison, ni d'être sourd, ni de dissimuler quoi que ce soit.

C'est ce que j'ai expliqué à cette dame sympathique en l'incitant à ne plus hésiter désormais à vérifier par elle-même les assertions de son experte de voisine. Ce qu'elle n'a pas manqué de faire.

Car, même dans « un petit village comme ici » la gestion municipale, l'urbanisme, ou je ne sais trop quoi encore, sont bien respectueux des lois et règlements qui sont toujours appliqués avec mesure et un maximum d'équité et de transparence.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon 83136
Méounes les Montrieux

Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 28 FEVRIER, 14 et 28 MARS 2003
en Mairie
de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 6 MARS 2003 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

Tél. : 04.94.92.27.08

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :

04.94.69.64.45

-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint

(Action sociale) :

04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

NOUVEAU

Adresse e-mail : s.anastasia@wanadoo.fr

Site Internet : (en construction)

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :

MARDI 25 MARS 2003
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

numéro d'appel : 0 810 757 757
puis numéro donné par le répondeur

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le LUNDI 31 MARS 2003

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : **04.94.07.08.08**

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

Les poètes de Sainte-Anastasia**« Le geste auguste du semeur »**

Le chaume a disparu
Faisant place aux sillons
Que les socs de charrue
Ont tracés tout du long.

Et le sol entr'ouvert,
A pris les tons cuivrés
Des chênes jadis verts
A présent mordorés.

Puis la herse est passée
Aplanissant les mottes...
Le semoir a semé...
On a tassé les mottes...

Le tout en quelques heures
Au bon de la journée
A l'aide du tracteur...
O Grand Poète aimé
Qu'est devenu le geste
-geste cher à nos cœurs-
Qu'est devenu «Le geste
Auguste du semeur » ?

Jeannette CARRIERE

Où va le monde ?

Sommes nous toujours conscients
De ce qui nous attend ?
Souvent nous nous retranchons
Derrière des illusions
Et nous imaginons
Que « demain » sera bon
Mais pour un lendemain meilleur
Serions-nous mieux ailleurs ?
La Terre est une bonne planète
Mais l'homme n'est pas toujours honnête
Il la saccage pour son bien-être
Pourquoi mener la vie si dure
A notre Dame Nature
Qui nous donne gratuitement
Et depuis si longtemps
Tout ce dont nous avons besoin
Pour notre quotidien
Et puisque nous l'avons polluée
Elle va sûrement se venger
Des maladies vont arriver
Et les êtres vont diminuer
Sommes-nous donc encore si immatures
Pour si peu respecter la nature
A défaut d'être honnêtes
Ne soyons pas si bêtes !

Jeannine BRUZZONE

Pluie

Mornes journées de pluie, tristes et longues heures,
Au long cheminement, des ruisselets épars,
A l'échine courbée des vieux saules pleureurs,
Aux gouttes larges et rondes, comme des nénuphars.

J'ai le cœur tout mouillé, comme l'est ma campagne,
Un brouillard lourd et sale, coiffe le « Candélon »,
Des cyprès longs et gris, la tristesse me gagne,
Je m'en vais à grands pas, à travers le vallon.

Une bécasse ivre, affronte les bourrasques,
Dans un grand vol pesant, elle fuit sa remise,
Elle a senti mon chien, accroché à mes basques,
Aux tréfonds du sous-bois, rassurée elle gise.

Mes bottes une à une, pataugent dans les flaques,
La boue se fait tenace, elle pèse son poids,
Je peine et je m'enlise, je mérite des claques,
De m'être aventuré, sous la pluie dans le froid.

Brusquement le vent tombe, un grand souffle s'éteint,
La tempête a cessé, la furie devient bise,
Au fond de l'horizon, dans un ciel qui déteint,
Un timide rayon assure son emprise.

La fauvette et le merle s'ébrouent à tour de rôle,
La pluie leur a offert des baignoires d'argent
Du sol, je vois pointer d'étranges fumerolles,
Promesse d'un « sauna », puis d'un bain astringent.

De la terre mouillée s'enivrent mes narines,
Le romarin scintille de perles de rosée,
Un doux chuintement des notes cristallines,
De parfums et de sons, la nature est grisée.

Candélon à jeté son chapeau aux orties,
Une blancheur de marbre irradie les parois,
Dans un écrin vermeil, on les dirait serties,
Les nuages s'enfuient, clamant leur désarroi.

Jacques Paul TOURNON

**Cinéma**

La prochaine séance de cinéma
aura lieu :

**le Samedi 1^{er} Mars
à 20 H 30**

Salle Polyvalente

Au Programme :

TAXI 3

Film d'action à grand succès

Secours Populaire



La «belle neige blanche» du dimanche 14 février a passablement perturbé la vie dans notre village, ainsi que notre matinée de la Saint Valentin.

Nous félicitons les 22 courageuses personnes ainsi que nos bénévoles qui sont venus jusqu'à la salle polyvalente.

Grâce à Yolande et Bernard (Club de Danse) qui ont apporté leur sono, la musique et les chansons ont égayé cette mini réunion.

Les crêpes de nos bénévoles, ainsi que les pâtisseries offertes par nos amis « Monique et Daniel » ont été dégustées avec le Cidre et le Rosé pour « faire descendre ».

Nous notons avec plaisir que cinq associations de notre village étaient représentées, plus la chorale de Néoules et deux élus de notre village sans oublier notre maire venu nous saluer entre deux permanences.

Hélas ! pour notre Comité le manque à gagner est important.

L'année dernière nous avons vendu 35 carnets de la tombola nationale « Don Action ».

Nous disposons de 30 carnets de 10 billets jusqu'au 15 mars (tirage le 29 mars 2003).

Sachez que l'intégralité de l'argent recueilli reste acquis à notre Comité (et cela vous donne un abattement fiscal de 60 %), ce qui nous permettra de continuer nos actions de solidarité.

Pour plus de renseignements si vous voulez des billets de tombola, téléphonez soit au 04.94.72.23.99 ou aux permanences les **Mardi et vendredi de 15 H à 17 H 30** au 04.94.72.29.50.

Merci par avance.

Le Président – Jo FADDA

L'Association Bouliste Communique

L'Assemblée Générale de l'Association bouliste de Sainte Anastasie se tiendra le samedi 22 mars à 18 H. dans la salle de l'ancienne mairie :

Ordre du jour

- Organisation des concours et de la buvette.
- Formation des équipes responsables au bon déroulement des concours.
- Mise à jour des licences et des cartes (prière d'apporter les chéquiers).
- Questions diverses ;

Le Président - Roger SABATIER

Section Volley-ball

La pratique du sport est bonne pour la santé. Vous en êtes convaincus.

Alors, nous vous invitons à pratiquer le volley. Débutants ou chevronnés, vous êtes les bienvenus. Les entraînements ont lieu les mercredis dès 19 H 30 au gymnase de Sainte-Anastasie.

La cotisation est de 10 € pour les enfants (10 à 13 ans) et 20 € pour les adultes et ce pour une année.

M. Aimé WICKER

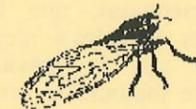
L'Association des Majorettes de Sainte-Anastasie

Représentations des Majorettes

- ◆ le 16 Mars à La Mède, festival
- ◆ le 13 Avril à Ollioules, festival.
- ◆ le 04 Mai à Sainte-Anastasie, foire aux plants
- ◆ le 08 Mai à Sainte-Anastasie, les Cavaliers de l'Issole
- ◆ le 25 mai à Sainte-Anastasie, festival
- ◆ le 01 juin à Cuers, festival
- ◆ le 21 juin à Sainte-Anastasie, fête de la Musique
- ◆ le 19 juillet à Sainte-Anastasie, fête foraine

L'association recrute des jeunes filles de tous âges. Rendez-vous à la salle polyvalente les mardi, jeudi et samedi de 17 H à 19 H.

La Présidente



Club des Cigales

L'atelier « couture » est en sommeil depuis plusieurs mois et nous souhaitons le réactiver. Une de nos Cigales, couturière de formation, aimerait transmettre bénévolement son savoir à toutes celles qui aiment la couture.

L'atelier serait ouvert le mardi après-midi de 14H30 à 16H30, au local des Cigales, Rue Alphonse Daudet. Si vous êtes intéressées, téléphoner au 04.94.72.21.98.

Si vous aimez lire, vous éprouvez aussi, sans doute, le besoin d'écrire.

Malgré le développement d'Internet, l'expression écrite restera toujours un moyen de communication.

Le Club des Cigales envisage d'ouvrir un « atelier écriture » selon les besoins exprimés.

Si l'envie d'écrire vous « titille », téléphonez au 04.94.04.72.21.98.

La Présidente

La vie au village

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 février 2003

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, RAYNAUD, SABATIER.

Absents Excusés :

M. MANA donne procuration à M. MORIN
M. TOSELLO donne procuration à Mme BOCQUET
M. PICAUDE donne procuration à Mme LAURENT
M. CORBIER

Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

CONVENTION HYGIENE ET SECURITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention liant la Commune de Sainte-Anastasie et le Centre de Gestion du Var.

Ce texte proposé par le C.D.G. prévoit la participation à des réunions de formation ou d'information, organisées par le C.D.G. 83 ou par les collectivités, comme une mission dévolue à l'inspection en Hygiène et Sécurité, au même titre que la participation au C.T.P. ou au C.H.S. de la Collectivité.

De plus, est instauré une alternance entre visites sur le terrain et réunions d'information, permettant aux Collectivités d'obtenir des conseils pratiques sur la façon de mettre en place la Prévention des Risques Professionnels.

Cette nouvelle convention permettra de faire appel à l'inspecteur pour :

-faire face à un problème précis (accident du travail ou parution d'une nouvelle réglementation par exemple) ;

-une visite de locaux ;

-l'étude d'un poste ou d'une activité particulière ;

-nous aider dans l'application pratique de notre politique de prévention...

Le Maire donne lecture de ce texte et le soumet au vote du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « L'OUSTAOUNET »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention adressée par l'Association « L'OUSTAOUNET » de Garéoult et propose d'accorder une subvention à ladite association d'un montant de 153 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante sera prévue au budget communal 2003 à l'article 65748.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CHEMINS ET COURS D'EAU

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

• Que la commune adhère au syndicat depuis plusieurs années et qu'il a été constaté que ses statuts étaient succincts et ne correspondaient pas à l'évolution des besoins ;

• Que les nouveaux statuts élaborés en concertation et votés à l'unanimité en Conseil syndical le 9 décembre 2002 apportent les précisions attendues par les communes pour les travaux des voiries, des cours d'eau et accessoires mais aussi pour les dispositions générales du syndicat.

Le Conseil après en avoir délibéré, OUI l'exposé du Maire, APPROUVE les statuts ainsi présentés.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU S.I.V.O.M. DE L'ISSOLE

Monsieur le Maire expose :

-que la commune adhère au syndicat depuis plusieurs années et qu'il a été constaté que les statuts actuels ne correspondent plus à la réalité administrative et aux besoins des communes ;

-que les nouveaux statuts ont été élaborés en concertation et votés à l'unanimité en Conseil Syndical le 30 janvier 2003.

-donne lecture des nouveaux statuts du SIVOM de l'ISSOLE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

CONSTRUCTION D'UNE CINQUIEME CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE - CHOIX DE L'ARCHITECTE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la construction d'une 5^{ème} classe à l'école primaire quartier des Horts.

Il propose de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Pierre-Yves MICHARD, architecte à La Celle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-accepte la construction de la 5^{ème} classe à l'école primaire ;

-décide de porter son choix pour la maîtrise d'œuvre sur Monsieur Pierre-Yves MICHARD, Architecte ;

-et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La dépense sera prévue au budget communal 2003 article 2313 opération 25.

ADHESION AU S.I.V.U DE LA LOUBE

Monsieur le Maire indique que le S.I.V.U. de la Loube a pour objet la valorisation des espaces naturels (entretien et animation nature).

Après avoir donné lecture des statuts du syndicat il propose au Conseil Municipal d'y adhérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au S.I.V.U. de La Loube et désigne comme délégués titulaires : M Olivier HOFFMANN et M. Roger SABATIER, et comme délégué suppléant M. Jean-Pierre MORIN.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE : SUBVENTION

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité
Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de
Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars
1993 et relative à la prise en charge par les
collectivités territoriales d'une partie des cotisations
versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont
adhérents
Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962
CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée
qui rappelle le principe de parité des agents des
Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;
CONSIDERANT la convention intervenue entre le
Ministre de l'Équipement, des Transports et du
Tourisme et le Président Général de la Mutuelle
générale de l'Équipement et des Transports,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De verser à la Mutuelle Nationale
Territoriale Section Var une subvention de 152.61 €
pour le second semestre 2002, ce montant ne
dépassant pas 25 % des cotisations effectivement
versées par les membres participants et sans excéder
le tiers des charges entraînées par le service des
prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2 : D'inscrire la dépense au budget
communal 2003 article 6458

ARTICLE 3 : De charger Monsieur Jean-Pierre
MORIN et Monsieur le Receveur Municipal, chacun
pour ce qui le concerne, de l'exécution de la
présente délibération.

BAIL DE CHASSE EN FORET COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office
National des Forêts demande à la Commune de
Sainte-Anastasia de se prononcer sur l'opportunité
d'attribution d'un droit de chasse à l'association de
chasse de Sainte-Anastasia.

A ce jour, aucun droit de chasse sur les parcelles
boisées communales dont celle du Défens d'une
superficie de 66.03 ha. bénéficiant du régime
forestier classée en forêt soumise, n'a été attribué.

Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal de
délibérer afin d'autoriser le Maire à signer avec la
Société de Chasse de Sainte-Anastasia, représentée
par Monsieur Jacques ARNAUD, son Président, un
bail dont lecture a été faite et est portée en annexe.

Le présent bail est signé pour une durée de un an
renouvelable trois fois par tacite reconduction pour
un montant annuel de un euro.

La chasse est autorisée sur ces terrains tous les jours
à l'exception du mercredi pendant les périodes
concernées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à
l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à
signer ce bail avec la Société de Chasse de Sainte-
Anastasia.

ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal
qu'il y a lieu, afin d'interrompre la procédure de
recouvrement, d'annuler les factures et titres
suivantes :

Année 1991 : Ordures Ménagères

- Facture n°320 d'un montant de 45.73 € adressée
à Mme Paulette HEHLEN,
et de procéder à une réduction d'un montant de
45.73 €. du titre n°138 de 1991.

Année 1993 : Ordures Ménagères

- Facture n°63 d'un montant de 64.03 € adressée à
M. Jeansson BJORN,
- Facture n°169 d'un montant de 64.03 € adressée
à Mme Marie-Claude CORTA,
- Facture n°319 d'un montant de 64.03 € adressée
à Mme Paulette HEHLEN,
et de procéder à une réduction d'un montant de
192.09 € du titre n°90 de 1993.

Année 1995 :

Ordures Ménagères

- Solde de la facture n°330 d'un montant de 15.51
€ adressée à Mme JOLLIN Marie-Line,
- Facture n°540 d'un montant de 68.60 € adressée
à la SA AKTIE BOLAGET SVENSK,
et de procéder à une réduction d'un montant de
84.11 € du titre n°132 de 1995.

Restaurant scolaire

- Titre n°113-1 de 1995 d'un montant de 234.77
€ adressé à Mme Marie-Line JOLLIN.

Année 1996 : Ordures Ménagères

- Facture n°91 d'un montant de 76.22 € adressée à
Mme Monique BOURDIN,
- Facture n°357 d'un montant de 76.22 € adressée
à Mme Marie-Line JOLLIN,
- Facture n°375 d'un montant de 76.22 € adressée
à M. Eric LAUDE,
et de procéder à une réduction d'un montant de
228.66 € du titre n°82 de 1996.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide
l'annulation et la réduction des factures et titres
désignés ci-dessus.

La dépense correspondante est inscrite au Budget
Communal 2003 article 673.

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE CHASSE DE STE-ANASTASIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal
d'accorder une subvention exceptionnelle à la
Société de Chasse de Sainte-Anastasia pour
l'organisation de la Fête de la Saint-Hubert. d'un
montant de 305 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à
l'unanimité cette proposition.
La dépense correspondante sera prévue au budget
communal 2003 à l'article 65748.

La vie associative



FAMILLES RURALES

Familles Rurales

Notre assemblée Générale s'est déroulée le 25
janvier dernier en présence de :
Jean-Pierre MORIN, Maire de la commune et des
Conseillers Municipaux : MMES LAURENT,
MAROUZE, MM CUENOT, JURAVER,
SABATIER.

Avec la participation des membres invités :
Géraldine CUSSONNEAU, Chargée de mission de
la Fédération Nationale
Patrick LALLEMAND, Président de l'U.D.A.F.
Elyette LIEUTAUD, Conseillère en Action Sociale
de la C.A.F.

J.François PROST, Directeur de l'A.D.R.M.
Monique RAYBAUD, Chargée de Mission de la
Petite Enfance de la région PACA
Nathalie BRENKMAN, Présidente de « Familles
Rurales » de Cotignac
Madame STEK, Vice-Présidente des Clubs des
Aînés Ruraux de la M.S.A.
Madame et Monsieur les représentants du Secours
Catholique.

C'est sous le signe de partenariat, que le
mouvement associatif « Familles Rurales » s'est
réuni. La Présidente souligne que le travail
accompli et à venir est, et reste toujours le fruit
d'une étroite collaboration liée à toutes les forces
Vives à qui elle fait appel.

Notre force c'est d'agir ensemble ! La vocation
première de « Familles Rurales » s'appuie sur
l'objectif essentiel « défendre les intérêts matériels
et moraux de la famille ».

La diversité des domaines de compétences du
mouvement permet en toute légitimité de répondre
tout de suite à des demandes ponctuelles et à des
besoins nouveaux. Notre Fédération Nationale met à
disposition de notre association les moyens
nécessaires pour répondre aux attentes des familles
comme celles qui sont liées au droit du travail, à
l'insertion, de la Formation, de l'environnement, la
qualité de vie etc...

« Familles Rurales » vit la solidarité au quotidien à
partir de la volonté des familles.

Toujours dans cet esprit, l'association agit pour
redonner force à la personne afin d'éviter la
dépendance et l'exclusion.

C'est l'esprit de famille qui l'anime en permanence.
Par le travail qu'elle réalise sur le terrain,
l'association joue la complémentarité des
collectivités territoriales, des pouvoirs publics et
institutions. Notre association a une mission de
représentation au sein des projets communaux et
intercommunaux. C'est pourquoi, il est important
qu'elle se reflète dans la vie de notre commune.

**Aujourd'hui, comme hier, la priorité est donnée à
la Petite enfance.**

L'association porteur de ce projet continue son
œuvre auprès de l'Intercommunalité. Le respect du
travail accompli par l'association doit être le gage
majeur d'un partenariat projeté qui œuvre
communément dans l'intérêt des familles.

Chorale Chant et Amitié

Opération Mille Chœurs pour un regard

Comme à l'accoutumée, dans le but de s'associer à
l'œuvre de « Rétina France », la chorale sera en
concert le **Dimanche 9 mars** à 17 H. à la salle
polyvalente.

Se joindra à nous le groupe des 5 du « Var Ouest »
en les personnes de P. Poincloux, piano, P.
Vermillard, violon, F. Bonanno, ténor, D. Hercelin,
mezzo-soprano, J. Hercelin, basse, chacun devant
apporter l'excellence dans son registre.

Le prix d'entrée, fixé à 5 €, sera intégralement versé
à l'association « Rétina-France » au profit de la
recherche médicale en ophtalmologie.

Soyez présents en grand nombre pour soutenir cette
belle cause.

Rappelons, pour mémoire, le concert donné le 12
janvier en l'église de Sainte-Anastasia, en
association avec la chorale « Au cœur du Var » du
Cannet des Maures, dirigée par Pierre Boulanger. A
titre de réciprocité, cette dernière nous invite à nous
joindre à elle, le 26 janvier en l'église du Cannet. De
ces deux prestations, se dégagera, de part et d'autre,
un élan de sympathie très chaleureux.

Une choriste.

Club Danse Tasia



Le Club Danse Tasia organise au
profit de ses membres une soirée
dansante privée avec buffet froid
le samedi 22 mars 2003 à 19 H
30.

Si vous aimez danser, il reste
quelques places.

Le prix de la soirée est de 25 € tout
compris.

Pour tous renseignements et réservations téléphonez
à Yolande : 04.94.72.29.81.

Syndicat d'Arrosage des Eaux de l'Issole de Sainte-Anastasia

Avis de Travaux

Les propriétaires et usagers, riverains et les ayants-
droits sont informés que les travaux de nettoyage
des canaux débiteront le 15 mars 2003.

Conformément aux articles 16 et 17 des statuts de
l'A.S.A., ceux-ci doivent accepter les débris
amenés par les eaux du canal sur leurs propriétés.

Le Président

Le point sur la voirie communale

Le programme de l'année 2002, actuellement achevé, comprenait :

- le chemin des Mollières d'une longueur de 885 m, réceptacle des pluies qui est bordé d'un caniveau en béton aboutissant à un réseau pluvial en buses de 80 cm de diamètre déversant les eaux dans l'Issole ;
- les sections terminales des chemin des Mollières, de la Grande Vigne, du Saragan, de la Rouquette et des Poulégades aboutissant au pont SNCF des Mollières ;
- la rue des Aires, dans sa section Est, sur 150 mètres ;
- le chemin du Rocher de Naple ;

Le programme « chemins bétonnés » de l'année 2002 comprenant l'achèvement des chemins du Saragan et des Vignarets n'a pu être réalisé faute de temps.

Très sollicitée par des tâches multiples, notamment en période favorable à l'exécution de ce travail, l'équipe technique n'a pas été en mesure de l'exécuter. Il est donc programmé pour cette année.

Le programme 2003 remis au Syndicat des Chemins prévoit la réfection du chemin des Bréguières, du passage sous la déviation, le revêtement en enrobé de la section haute de la rue F. Mistral contournant un pâté de maisons et le remodelage de la place Saint-Just

Avec la programmation pour l'an prochain du chemin de la Rouquette, la totalité de la voirie communale aura été remise en état, selon les critères suivants :

- priorité donnée aux chemins encore à l'état de piste ;
- chemins remis en état selon le degré de leur dégradation ;
- création de nouveaux chemins : Gaou de Vie, Jas, Rebouillon et Ubac (formalités administratives en cours) ;
- bétonnage de 10 km de voirie.

Ceci n'est qu'un état des lieux actuel, mais il est évident que l'entretien des chemins se poursuivra d'année en année pour réparer les outrages du temps.

Débroussaillage

Jusqu'au 15 mars vous avez la possibilité d'incinérer librement les végétaux produits par vos opérations de débroussaillage.

Rappelons que ce travail est obligatoire sur un rayon de 50 m autour de vos habitations ainsi que de tout bâtiment situé sur votre terrain.

Si donc –pour préserver votre sécurité et celle de vos voisins- vous avez l'intention d'appliquer la loi, ne tardez pas trop !

Au-delà du 15 mars et jusqu'à la fin mars, les opérations de brûlage seront soumises à déclaration (imprimés en mairie au moins une semaine avant le jour J.).

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé.

- Débroussaillage en divers points du territoire communal (nous rappelons que la date limite officielle d'incinération des végétaux est fixée au 15 mars).
- Agrandissement du podium de la Place de la Gare. Sa surface sera portée à 60 m², ce qui évitera les montages et démontages incessants de podiums modulables en période estivale.



- Préparation de deux emplacements supplémentaires de tri sélectif (voir article « prix des ordures ménagères »).
- Aménagement paysager de l'extension du cimetière où doit être installé un columbarium.
- Travaux de déneigement : l'équipe municipale aidée de l'entreprise Codonnell a travaillé sans désemparer durant trois jours jusqu'à 19 heures. Un remerciement à tous ceux qui ont contribué à ce travail.
- Rebouchage de nids de poule.
- Déménagement du grenier de l'ancienne mairie en vue de la réparation de la totalité de la toiture.



QUESTIONS DIVERSES

CAVE COOPERATIVE

Le Maire informe l'Assemblée Communale de son entretien avec Monsieur Henri Ventre, Président de la Cave Coopérative de Sainte-Anastasia.

Ce dernier lui a fait part de la très probable et prochaine fusion de la coopérative de Sainte-Anastasia avec celle de Besse sur Issole.

Dans cette perspective, l'acquisition de ce bâtiment et des terrains attenants doit être envisagée par la Commune (il est bien clair que seul l'ensemble peut-être concerné).

En effet, compte tenu des circonstances et du passé humain et économique de cette véritable institution, il serait peu concevable que la commune n'assume pas ses responsabilités en ne faisant pas tout ce qui est en son possible pour conserver cet élément de son passé et de son patrimoine.

Cette opération serait naturellement menée dans les règles du marché et soumise à évaluation domaniale préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, exprime à l'unanimité son accord et autorise le maire à poursuivre ses contacts et démarches préliminaires concernant cette affaire.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Maire, après avis de la commission des finances réunie le 11 février, présente au conseil municipal le bilan comptable de l'exercice 2002.

Ensuite est débattu le projet de budget 2003. Ce budget devrait être équilibré sans augmentation des impôts. Les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- ◆ Construction d'une 5^{ème} classe à l'école primaire
- ◆ Extension du cimetière
- ◆ Réalisation d'une voie piétonnière sur la RD 15
- ◆ Extension de la salle polyvalente
- ◆ Construction de deux salles de 22 m²
- ◆ Acquisition de matériel informatique pour l'école maternelle
- ◆ Acquisitions foncières diverses
- ◆ Rénovation de la Place Saint-Just
- ◆ Divers travaux en régie.

LA POSTE

Amélioration du service, proximité, modernisation, concertation avec les élus... Jean-Paul BAILLY, Président de La Poste n'y va pas avec le dos de la cuillère.

En fait c'est sa manière de résoudre l'équation : Comment être plus performant, plus proche du public (?) et plus rentable.

Pour les communes rurales, ce verbiage n'a qu'un sens très précis : c'est à dire que le Receveur de la Poste ne sera pas remplacé et que la Poste ne sera plus ouverte que le matin. De cela à dire que la présence postale dans le Var sera préservée, il n'y qu'un pas, franchissons-le puisque nous n'avons pas le choix mais au moins, que l'on ne nous raconte pas n'importe quoi.

TRANSFERT DE COMPETENCES DES COMMUNES AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

Suite à la décision de demande de retrait de notre commune du Syndicat Mixte d'études et de développement du Centre Ouest Var –SMEDCOV- (délibération n°36/2002 du 23 août 2002), la commune délibère et précise qu'elle transfère à la Communauté de Communes du Val d'Issole :

-la poursuite et la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Emploi,

-l'élaboration et la mise en œuvre de la charte du Pays de la Provence Verte,

-l'élaboration, l'application et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre délimité par le syndicat mixte,

-la mise en œuvre de la marque territoriale ainsi que le dispositif d'hébergements touristiques en cœur de village dans le cadre de l'ORIL (opération de réhabilitation de l'immobilier de loisir).

Le Maire demande à l'assemblée communale de bien vouloir se prononcer sur ces transferts.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°62/2002 en date du 17 octobre 2002.

PRESTATIONS D'INGENIERIE VOIRIE COMMUNALE RUE NOTRE DAME PAIEMENT D'UNE FACTURE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au paiement de la facture concernant les prestations d'ingénierie pour la rénovation de la Rue Notre Dame d'un montant de 3 794.88 € à la Direction Départementale de l'Equipement.

Cette dépense sera prise en compte au Budget Primitif 2003, Compte 2031, Opération : 17 Divers Travaux Notre Dame.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE (mairie)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention pour financer l'acquisition de matériel informatique.

Il présente le devis estimatif de la Société MAGNUS qui s'élève à la somme de 2 378 € H.T. soit 2 848.05 € T.T.C..

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général une subvention la plus élevée possible afin de l'aider à financer cette acquisition.

LE PRIX DES ORDURES MENAGERES

On s'interroge sur les raisons de l'augmentation, d'année en année, du montant de la redevance « ordures ménagères ». Il apparaît évident que si chacun gardait chez soi ses propres ordures, nulle question ne se poserait : plus de ramassage, ni de benne à ordures, ni de personnel à rémunérer, ni de transport... et donc pas de redevance.

Raisonnement absurde, certes, car la réalité est tout autre et exige l'organisation d'un service de ramassage. Le tonnage d'ordures ménagères collectées, qui était de 813.692 tonnes en 2001, est passé à 937.269 tonnes en 2002, soit une progression de 15 % !

En se basant sur une population estimée de 1 600 habitants, la production d'ordures ménagères par habitant et par jour est passée de 1,400 Kg en 2001 à 1,600 kg en 2002.

Quant aux « monstres », le ramassage, assuré par une équipe de deux agents municipaux, s'établissait à 61,875 tonnes en 2001 pour atteindre 92,168 tonnes en 2002, soit 35 jours de travail, 88 voyages jusqu'au quai de décharge à La Roquebrussanne et 1 056 kilomètres parcourus.

Pour réduire la charge financière de cette collecte, de plus en plus élevée, il est possible d'obtenir une réduction de la TVA de 19,6 % à 5,50 %, à condition de disposer dans la commune de trois points d'apport volontaire (tri sélectif).

Un bel exemple de « monstres »

Nous rappelons que selon la terminologie usuelle un « Monstre » est un objet encombrant « ne pouvant pas entrer dans le coffre d'une voiture ». Ce qui semble bien être le cas !



DEMANDE DE M. BOULEY

Monsieur Bouley demande d'être autorisé à réaliser à ses frais des travaux sur le domaine public de la commune au droit de son habitation et de celle de Monsieur Mazeyrat au Sud de la Rue Notre Dame.

Après avoir examiné le projet des travaux et considéré que ceux-ci constituaient une amélioration du patrimoine et ne portaient atteinte à aucun usager, riverain ou non, le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur Bouley puisse réaliser à ses frais des aménagements, tels que décrits en pièce jointe, à sa demande.

Deux autres points seront donc prochainement installés, l'un au bas du chemin des Fabres, le second au fond du parking. Mais cet effort de la Mairie ne portera ses fruits que si chacun joue le jeu et s'astreint, par civisme, à faire l'effort d'utiliser les installations mises en place ; car, à la baisse de la TVA, s'ajouteraient les rentrées financières, si modestes soient-elles, du tri sélectif.

L'antienne, souvent entendue « je paie pour le ramassage des ordures ménagères, donc je n'ai pas à me rendre aux colonnes de tri » doit faire place à plus de responsabilité ou, pour user d'un terme à la mode, de plus de citoyenneté.

La redevance sera encore exigée en 2003, pour la dernière fois sans doute. Nous sommes réunis avec Forcalqueiret, en un syndicat, le « SIVOM de l'ISOLE » dont les compétences déléguées concernent la distribution de l'eau potable et le ramassage des ordures ménagères. La loi exige qu'un syndicat assure la totalité des compétences déléguées, selon les mêmes dispositions réglementaires. Or, Forcalqueiret perçoit une taxe « ordures ménagères », correspondant à un pourcentage calculé sur la base foncière et Sainte-Anastasia une redevance. Une harmonisation s'impose à ce niveau de part et d'autre pour être en accord avec la loi.

Le Conseil Municipal devra délibérer sur ce point.

Déclarations de revenus

Afin de fournir les renseignements nécessaires aux personnes qui le désirent pour l'établissement de la déclaration des revenus 2002, Monsieur Luc MESLARD, Contrôleur des Impôts, tiendra une permanence le :

**MERCREDI 12 MARS
de 14 Heures à 16 Heures.
en Mairie**

ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Lors de l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile Orange au quartier des Aires, la mairie s'était engagée à faire procéder, dès que les riverains le souhaiteraient, à une enquête indépendante destinée à mesurer les champs électromagnétiques dans l'environnement de relais GSM/ORANGE 225J5 de Sainte-Anastasia.

Ces mesures ont donc été effectuées par le bureau Véritas, conformément au protocole de mesure de l'Agence des Fréquences (ANFR/DR 15 version V1 du 28 juin 2001).

SYNTHESE DES RESULTATS DE MESURE ET CONCLUSION

La valeur du champ électrique relevée dans les conditions précisées dans ce rapport respecte les limites fixées par le texte de référence :

-La valeur moyenne la plus élevée mesurée en large bande a été trouvée chez M. Bigé au 8 Rue des Aires et vaut 0.70 V/m, ce qui représente 2.5 % de la valeur limite de référence la plus contraignante (27.5 V/m) sur la bande de fréquence [100 kHz - 3 GHz].

-Au point ci-dessus a été réalisée une analyse spectrale d'où il ressort qu'une seule fréquence a un niveau d'émission supérieur au millième de la valeur limite (« fréquence significatives » selon ANFR. Le tableau ci-dessous récapitule les principales émissions :

Emissions les plus importantes (en valeurs relatives)

Fréquences		Champs électriques (V/m)		
Valeurs (MHz)	plage	mesurés (a)	limites (b)	% (a)*100/(b)
935.414	GSM	0.488	42.1	1.2

(NB : pour les fréquences GSM, les valeurs du tableau ci-dessus intègrent un facteur d'extrapolation qui maximalise les canaux de communication)/

Le champ électrique moyen au point d'analyse spectrale, calculé à partir de la fréquence représentative, s'élève à 0.49 V/m, il est 86 fois plus petit que le niveau de référence le plus faible.

Le graphe ci-contre représente, pour la fréquence la plus représentative, la comparaison entre la mesure relevée sur site et la valeur limite à la fréquence correspondante :

Il ressort donc de ce contrôle que les valeurs relevées sont très largement en dessous des valeurs limites prescrites.

Comparaison mesures / limites

